

**ARRETE N° 01/ 2010 / CSA / COMMISSION SPECIALISEE**  
**« PREVENTION »**

Service : Pôle Stratégie

Fixant la composition de la Commission spécialisée  
« Prévention » de la conférence de la Santé et de l'Autonomie  
de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et  
Saint-Martin

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE  
DE SANTE DE LA GUADELOUPE,  
SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN**

<<<>>>

Vu le code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 1432-4, L.1434-3, L.1434.4 et L 1434-17.

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Vu l'ordonnance n° 2010-331 du 25 mars 2010 portant extension et adaptation aux collectivités régies par l'article 74 de la constitution à la Nouvelle Calédonie, aux Terres Australes et Antarctiques françaises ainsi qu'à la Réunion et à la Guadeloupe des dispositions de la loi n° 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Vu le décret n° 2010-345 du 31 mars 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélemy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon.

Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie.

Vu le décret n° 2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélemy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon.

Vu le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie.

Vu l'arrêté 01/2010/CSA fixant la composition de la Conférence de la Santé et de l'Autonomie de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Vu l'arrêté 02/2010/CSA portant rectification de la composition de la Conférence de la Santé et de l'Autonomie de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Après concertation entre les membres des collèges formant la Conférence de la Santé et de l'Autonomie, lors de la séance du 25 octobre 2010.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La Commission spécialisée « Prévention » de la Conférence de la Santé et de l'Autonomie de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin est composée ainsi qu'il suit :

### **Au titre du Collège 1 - Représentants des collectivités territoriales**

Pour le Conseil Régional (1)

- Titulaire : **Mme Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE**, Conseillère Régionale  
Suppléant : **Mme Roberte MERI-CINGOUIN**, Conseillère Régionale

Pour le Conseil Territorial de Saint Barthélemy (1)

- **Le Président du Conseil Territorial ou son représentant**

Pour le Conseil Territorial de Saint Martin ou son représentant (1)

- **Le Président du Conseil Territorial ou son représentant**

Pour le Conseil Général (1)

- **Le Président du Conseil Général ou son représentant**

Pour les groupements de communes (1)

- Titulaire : **M. René-Claude MONROSE**, Communauté des communes du Sud Basse Terre  
Suppléant : **M. Christian ROLLE**, Communauté des communes du Sud Basse Terre

Pour les communes (1)

- Titulaire : à déterminer  
Suppléant :

### **Au titre du Collège 2 - Représentants des usagers de service de santé ou médico-sociaux**

Pour les associations agréées de santé (4)

- Titulaire : **Mme Nathalie CLEMENT**, Coordinatrice délégation Saint-Martin, Association AIDES  
Suppléant : **Mme Angéline POTTIER**, Coordinatrice psycho-sociale des ACT de Saint-Martin, Association AIDES
- Titulaire : **M. Max MELIN**, Président de l'Association Entraide Gwadeloup'  
Suppléant : **M. Jacques MINATCHY**, Directeur de l'Association Entraide Gwadeloup'
- Titulaire : à déterminer  
Suppléant :
- Titulaire : à déterminer  
Suppléant :

Pour les associations de retraités et personnes âgées (1)

- Titulaire : **M. Bertin DINART**, Président de l'Association l'Ancre d'Or  
Suppléant : **Mme Elvire EDOUARD**, Présidente Ass. Amis de la maison des aînés

Pour les associations de personnes handicapées dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée (1)

- Titulaire : à déterminer  
Suppléant :

### Au titre du Collège 3 - Représentants des conférences de territoire (3) (en attente)

- Titulaire : à déterminer  
Suppléant :
- Titulaire : à déterminer  
Suppléant :
- Titulaire : à déterminer  
Suppléant :

### Au titre du Collège 4 - Partenaires sociaux

Pour les organisations syndicales de salariés représentatives (1)

- Titulaire : **M. Bruno MANIJEAN**, CGC  
Suppléant : **M. Raoul LEBRAVE**, CGC

Pour les organisations professionnelles d'employeurs représentatives (1)

- Titulaire : **Mme Vanessa PIOCHE**, UPA Guadeloupe  
Suppléant : **M. Alex MONPIERRE**, Président UNAPL région Guadeloupe

Pour les organisations syndicales représentatives des artisans, commerçants, et professions libérales (1)

- Titulaire : **M. Henry NAGAPIN**, Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre, Secrétaire au bureau, Clinique des Eaux-Clares  
Suppléant : **M. Daniel, DRUMEAUX** Membre élu - Pharmacie Centre Médical Boisripeaux

Pour les organisations syndicales représentatives des entreprises et exploitants agricoles (1)

- Titulaire : **Mme Mauricia GRAVA-RANGASSAMY**, Chambre d'Agriculture  
Suppléant : **M. Patrick GOTTE**, Chambre d'Agriculture

### Au titre du Collège 5 - Représentants des acteurs de la cohésion sociale et de la protection sociale

Pour les associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité (1)

- Titulaire : **M. Henri BALTIDE**, Maison Saint-Vincent de Paul  
Suppléant : **Mme Jocelyne PIGEONNEAU**, Maison Saint-Vincent de Paul

Pour la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (1)

- Titulaire : **M. Alain CASTORIX**, CGSS  
Suppléant : **Mme Eliane VITALIS-MAVAKALA**, CGSS

Pour la Caisse d'Allocations Familiales (1)

- Titulaire : **M. Gabriel LATCHIMY**, CAF  
Suppléant : **Mme Louissette JULIEN-SERAC**, CAF

Pour la Mutualité française (1)

- Titulaire : **M. Désir ELIOT**, Mutualité française  
Suppléant : **M. Pulchéry MATHURIN**, Mutualité française

## **Au titre du Collège 6 - Représentants des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

Pour les services de santé scolaire et universitaire (1)

- Titulaire : **M. Patrick ROBELOT**, Infirmier conseiller technique  
Suppléant : **Mme Maryse CAMPRASSE**

Pour les services de santé au travail (1)

- Titulaire : à déterminer  
Suppléant :

Pour les services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile (1)

- Titulaire : **Dr Claudine CHATAIGNE HIBADE**, Directeur adjoint de la Direction de l'Enfance et de la Famille  
Suppléant : **Dr Viviane BERDIER**, Sous-directeur chargé de la Protection Maternelle Infantile

Pour les organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale (1)

- Titulaire : **Mme Ketty KARAM**, AGWADEC  
Suppléant : **Dr Marilyn LACKMY-POR-LIS**, AGDPM

Pour les organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche (1)

- Titulaire : **Mme Pascale MELOT**, Directrice de l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé)  
Suppléant : **Dr Max THEODORE**, Président ORSAG (Observatoire régional de la santé de Guadeloupe)

Pour les associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L 141-1 du code de l'environnement (1)

- Titulaire : **Mme Pauline COUVIN-ASDRUBAL**, URAPEG  
Suppléant : **M. Gervais CITADELLE**, URAPEG

## **Au titre du Collège 7 - Représentants des offreurs des services de santé**

Pour les établissements publics de santé, pour les établissements privés de santé à but lucratif, pour les établissements privés de santé à but non lucratif, pour les établissements d'hospitalisation à domicile (1)

- Titulaire : **M. Patrick HOUSSEL**, Directeur Général CHU Pointe à Pitre-Abymes  
Suppléant : **M. Francis FARANT**, Directeur du CH Montéran

Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées et gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées (1)

- Titulaire : **M. Guy MEPHON**, Président Association EPHPHETA  
Suppléant : **Mme Lina LABBE**, Directrice du SESSAD « René Haltebourg »

Pour les Unions régionales des professionnels de santé (2)

- Titulaire : **Mme Pierrette MEURY**, SNIIL  
Suppléant : **M. Patrick MARIE-JEANNE**, SNIIL
- Titulaire : **Dr Marie-Aline FARAUX**, Syndicat régional des Médecins Radiologues de Guadeloupe  
Suppléant : **M. Edouard DELTA**, Syndicat Départemental des Pharmaciens

**Article 2** : La Directrice Générale de l'Agence de Santé de la Guadeloupe, Saint Barthélemy et Saint Martin est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Registre des Actes Administratifs.

Gourbeyre, le - 8 NOV. 2010

La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé



Mireille WILLAUME